

Procès-verbal

De l'Assemblée Générale Du 27 Novembre 2018

Salle Roger Créneau
Auxerre

Approuvé lors de l'assemblée générale dématérialisée du 26 mars 2019

Sommaire

	<i>pages</i>
• Ouverture de la séance : allocution du Président PEREZ	5
• Information : démission de Ludovic QUIGNARD, membre élu à la CCI de l'Yonne	8
• Adoption du procès-verbal du 28 juin 2018	9
• Point de conjoncture économique	9
• Présentation du budget primitif 2019	11
• Présentation du programme pluriannuel d'investissements	18
• Autorisation du Président à étudier les modalités de transfert du Port de plaisance d'Auxerre	20
• Autorisation du Président à signer des conventions cadres avec les EPCI de l'Yonne	22
• Participation au salon « Fiers d'être apprentis »	23
• Mise à jour des délégations de signature	24
• Révision des tarifs de la CCI de l'Yonne au 1 ^{er} janvier 2019	25
• Point d'avancement sur la vente du site Vauban, à Sens, au Groupe PAVONIS	26
• Désignation de représentants de la CCI de l'Yonne dans différentes structures extérieures	27
• Présentation par Madame Mathilde PELEN de la Péniche Evènements « La scène des quais »	28
• Informations diverses : Manifestations CCI Yonne	33
• Clôture de l'assemblée générale par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne	33
• Annexe 1 : <i>Lettre de mission relative aux actifs des CCI, adressée par Messieurs Bruno LEMAIRE et Gérald DARMANIN à Madame Marie-Christine LEPETIT</i>	34
• Annexe 2 : <i>Mail de Pierre GOGUET, Président de CCI France, du 22 novembre 2018, à l'attention des Présidents de CCI, relatif à la mission de l'Inspection Générale des Finances sur les actifs des Chambres de Commerce et d'Industrie</i>	35

**Assemblée Générale
du 27 novembre 2018**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est tenue le 27 novembre 2018 à Auxerre, sous la présidence d'Alain PEREZ,

ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires

Thierry CADEVILLE, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Karine GAUFFRENET, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres associés

Marc BELBENOIT, Pascal CHAROT, Jean-Louis DRUETTE, Jean-Paul DURUP, Jean-Luc LAROCHE, Hervé LAYER, Philippe MENIN, Bernard PORTALES, Michel TONNELIER Aurélie VALLOT.

Conseillers techniques

- Jean-Claude BOUEROUX, Directeur Départemental de la Banque de France,
- Pierre DEJEAN,
- Laurence DERBECQ, Présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprises de l'Yonne,
- Daniel PLASSON, Président du Tribunal de commerce de Sens,
- Maître Elise LAROCHE, représentant Laurent TOPIN, Président de la Chambre des notaires

Membres honoraires

Bernard BARRE, Michel GREGOIRE.

Étaient également présents

- Sylvie RATEAU, représentant Jérôme MARCHAND, Président de la Chambre Economique de l'Avallonnais,
- Sylvie RATEAU, Animatrice de la Chambre Economique de l'Avallonnais,
- Frédéric TATAT, Président de la Commission de prévention des conflits d'intérêts.

Assistaient également à la réunion

Sébastien VALLET, Directeur Général, et les Directeurs et Chefs de service de la C.C.I. de l'Yonne

Conditions de vote dans le cadre des délibérations

Nombre total de membres titulaires élus : 36

Nombre total de membres titulaires en exercice : 33

Nombre total de membres titulaires présents ayant participé aux votes : 18

Quorum: 17 - le quorum est atteint.

Majorité absolue des votants : 10

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

ÉTAIENT EXCUSES

- Bernard SCHMELTZ, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- Éric PIERRAT, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Bourgogne Franche-Comté,
- Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté,
- Patrick GENDRAUD, Président du Conseil Départemental de l'Yonne,
- Hélène COUASSE, Responsable du Centre de Développement du Tonnerrois,
- Alain LAPLAUD, Président du Centre de Développement du Tonnerrois,
- Céline LO, Responsable de la Chambre Economique de l'Avallonnais,
- Jérôme MARCHAND, Président de la Chambre économique de l'Avallonnais, représenté par Sylvie RATEAU,

Membres titulaires

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Nadine BETHERY, Julia CATTIN, Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Sophie GRCEVIC, Stéphanie LOUAULT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU.

Membres associés

Éric AUBERT, Philippe BENOIT, Maxime BERTHAT, Evelyne DUROT, Francis GRILLE, Karine LASCOLS, Philippe TINTIGNAC.

Conseillers techniques

- Pascal BAILLY, Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre,
- Etienne CANO, Président du MEDEF Yonne
- Béatrice CARLO-VIGOUROUX, Présidente de l'Ordre des avocats,
- Pierre DEPLANCHE, Directeur de l'IUT de Bourgogne,
- Nicolas DUZER, Président du Comité local des banques
- Lionel LEBLANC, Président de la Chambre professionnelle des experts comptables et commissaires aux comptes de l'Yonne,
- Gérard MOTTET, Professeur émérite en géographie,
- Xavier PAPIN, Président de la Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment et des travaux publics de l'Yonne,
- Olivier TRICON, Président de la CPME.
- Paul YUNTA, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Membres honoraires

Maurice BELBENOIT, Arlette BORSATO, Martine BOUCHERON, Etienne CANO, Bernard CHARIGNON, Mireille DUPRE, Martine GASLONDE, René LEMAITRE, Patrice QUINCY, Jean-Claude SIMONNET.

1. Ouverture de la séance : allocution du Président PEREZ

Bonjour,
Bienvenue à toutes et à tous,

Je dois tout d'abord vous présenter les excuses de :

Monsieur le Préfet de l'Yonne qui ne peut participer à notre assemblée générale en raison de la tenue d'un séminaire, avec tout le personnel de la Préfecture et des sous-préfectures de l'Yonne.

Monsieur Paul YUNTA, Directeur départemental des Finances publiques,

Notre ordre du jour n'est pas trop chargé, aussi vais-je me permettre de débiter cette assemblée générale par un peu de lecture.

Le Président lit la lettre de mission relative aux actifs des Chambres de Commerce et d'Industrie, adressée par Messieurs Bruno LEMAIRE et Gérard DARMANIN à Madame Marie-Christine LEPETIT, chef de l'Inspection Régionale des Finances, signée du 30 octobre et parvenue au réseau le 26 novembre 2018. (Annexe 1)

Il poursuit en lisant le mail de Pierre GOGUET, Président de CCI France, du 22 novembre 2018, à l'attention des Présidents de CCI, relatif à la mission de l'Inspection Générale des Finances sur les actifs des Chambres de Commerce et d'Industrie. (Annexe 2)

Je vais vous parler maintenant de l'histoire des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Pour ceux qui l'ignorent, notre vénérable institution existe depuis plus de 500 ans, plus exactement depuis 1599, lors de la création d'un port de commerce à Marseille.

Je vais vous citer quelques-unes des réalisations de nos Chambres de Commerce :

- 152 Ports maritimes et fluviaux
- Gares routières,
- Ponts à péage,
- 81 Zones industrielles,
- 65 Aéroports
- Etc...

Et dans le domaine de la formation, le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie est le deuxième réseau d'éducation en France après l'éducation nationale, elle dispose de nombreuses écoles :

- Ecoles supérieures de commerce
- Ecoles de gestion et de commerce,
- Ecoles d'ingénieurs,
- Centre de formation des apprentis,
- Centre de formation professionnelle initiale,
- Centre de formation continue
- Etc...

Les Chambres de Commerce et d'Industrie ont constitué un véritable patrimoine au cours des cinq siècles d'existence, qui a largement contribué à faire la grandeur de la France industrielle et surtout la couverture exceptionnelle du territoire.

Ce patrimoine, estimé par le Ministre des Finances à quatre milliards d'euros, est-il réalisable ? Est-il seulement mobilisable ?

Je dirais que là n'est pas la question ou ne semble pas l'être !

Ce patrimoine est-il utile pour les territoires, est-il nécessaire pour la vie économique ?

Là non plus, n'est pas la question ou ne semble pas l'être !

Ce patrimoine intellectuel (grandes écoles, HEC, ESSEC, etc.) est-il un des derniers savoir-faire français en matière de grandes écoles reconnues au plan international ? Lorsqu'on voit le classement des

grandes écoles françaises, seule HEC trouve encore sa place.

Là n'est pas la question ou ne semble pas l'être !

Comme vous, je ne comprends pas. Non vraiment, mais alors où est le problème ?

Je vais vous donner deux exemples afin que vous puissiez comprendre :

- Premier exemple : L'aéroport de Nice-Côte d'Azur

En octobre 2016, l'Etat a vendu sa part, soit, 1.2 milliard d'euros (60% du capital) à un consortium italien. La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice-Côte d'Azur a conservé ses 20%.

- Deuxième exemple : HEC CCI Paris Ile-de-France

La Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France est l'unique propriétaire d'HEC, école au rayonnement mondial, à laquelle elle affecte 45% de sa Taxe pour Frais de Chambre. Cette affectation permet à HEC de maintenir les frais de scolarité à un niveau raisonnable de 25 000 euros par an, comparé aux frais des grandes écoles Anglo-saxonnes, qui sont le double.

Demain, soit HEC sera vendue, soit ses coûts de scolarité seront doublés, car l'acquéreur ne pourra pas faire autrement.

Le système de méritocratie à la française est révolu !

Ce ne sont là que deux exemples parmi de nombreux autres, mais, à mon avis, ce n'est pas le plus grave. Le danger se situe ailleurs. Il se situe dans nos territoires et notamment les plus déshérités, ceux dont le maillage économique et industriel est faible. Dans les départements qui ne comptent que 5000, 8000 ou 10 000 entreprises. (Yonne compte 15 400 établissements inscrits au Registre du Commerce.)

Pour avoir fait partie d'un groupe important, je peux vous dire que ce ne sont pas les filiales de groupes ou même les grandes entreprises qui ont besoin du réseau des Chambres de commerce et d'Industrie, ce sont toutes les petites entreprises du territoire (TPE, TPI, PME, PMI, voire ETE, ETI) et qui font pourtant la force, le maillage de notre territoire.

Comment peut-on avoir l'ambition de redynamiser l'industrie française sans prendre en compte ce paramètre ?

Ce qui a fait la force de notre pays, c'est justement cette couverture du territoire. Nous voyons tous les jours les effets d'une métropolisation à outrance.

Parler de métropole m'amène à évoquer la nôtre, en Bourgogne Franche-Comté et plutôt que de m'appesantir sur une métropole qui n'existe pas, je vais vous parler de la région. Je ne vais pas revenir sur une situation administrative ubuesque qui a abouti, en 2016, à la création de régions hétérogènes et inégales. Notre région Bourgogne Franche-Comté n'est pas la pire dans ce domaine, même si sa dimension, 48 000 km², en fait l'équivalent d'un pays comme la Slovaquie (49 000 km²), la Suisse (41 000 km²), les Pays-Bas (37 000 km²) ou encore la Belgique (30 000 km²).

Cette situation se traduit par l'absence totale d'identité régionale, par une propension de certains départements à subir l'attraction d'autres régions (Belfort, Nièvre, Saône et Loire), voire certaines parties de territoire (Nord Yonne).

Mais la réalité économique est une chose et les obligations administratives et les contraintes financières en sont une autre.

Ainsi, notre Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, dont le Président a pourtant été élu sur le principe du maintien des Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriale, revient sur ce statut juridique : chaque Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale doit rester une établissement public et juridique.

Et même si je m'oppose avec force à toute transformation de nos 8 Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales en 8 Chambres de Commerce et d'Industrie Locales, dépendant d'une Chambre de Commerce et d'Industrie unique, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, les pressions des services de l'Etat et de la Région font que notre Président Régional, Remy LAURENT donne parfois des signes de découragement. Nous nous battons pour éviter que notre Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale devienne une Chambre de Commerce et d'Industrie Locale.

Pour être totalement transparent avec vous, mes chers collègues, je tiens à préciser que je ne suis pas opposé à la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Certaines Chambres de Commerce ont constitué des modèles tout à fait inacceptables, où l'intérêt des entreprises n'était plus la priorité et les Chambres de Commerce et d'Industrie, particulièrement celles de Métropole ont mis le focus sur notre organisme consulaire. Si nous ajoutons l'antagonisme de certains syndicats patronaux qui ont fait ce qu'il fallait, au moment où il le fallait pour soutenir le président actuel, nous aboutissons à la situation actuelle et à la crise que je viens de vous décrire.

Si je vous relate cette situation, c'est certes par souci de transparence, mais aussi par besoin de me sentir soutenu. J'ai besoin de sentir que nous sommes soudés sur le territoire. C'est un sentiment que je ressens au sein du Bureau et j'en remercie les membres.

Etre président, c'est une sinécure. C'est beaucoup de nuits blanches. Ne m'en voulez pas si je ne vous consacre pas le temps que je voudrais vous consacrer. J'ai eu la malchance de prendre la présidence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne dans une période de troubles.

Beaucoup de mes collègues Présidents jettent l'éponge. Mais, malgré cet abattement qui me gagne de temps en temps, je me battraï, car je suis convaincu qu'il y a des solutions. Avec mon Directeur Général, les élus du Bureau et le personnel nous y travaillons quotidiennement. Notre axe de réflexion consiste à étudier les missions remises en cause par notre Tutelle : le centre de formation et la gestion de certains équipements, pour à chaque fois proposer une solution territoriale, départementale. Ma seule crainte est que nous soyons pris par le temps. Mais nous y travaillons et nous mettons tout en œuvre pour y arriver. Les pistes existent, je vous le garantis, tant dans le domaine de la formation que dans celui des équipements gérés.

Mais, je tiens à déclarer très solennellement que la première des solutions consisterait déjà à envisager d'optimiser deux structures comme la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne en les rapprochant. Je considère que c'est inadmissible qu'il n'en soit rien, aujourd'hui, pour des petits calculs partisans et corporatistes, il en va de l'avenir de notre territoire. Il ne faut pas laisser partir les forces vives du territoire. L'intérêt général exige que nous ne pensions à quelques titres honorifiques, l'intérêt exige que nous travaillions enfin ensemble pour le bien de tous. Aussi, je vous demande de faire pression sur la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne.

A la demande des cadres et du Directeur Général, j'ai souhaité rencontrer, il y a quinze jours, le personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne. Je leur ai dit que, même si nous travaillons bien, si nous continuons à être dynamiques, l'Etat va ponctionner environs 100 millions d'euros pendant 4 ans au réseau CCI France, ce qui aboutit à quatre millions pour les Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Bourgogne Franche-Comté par an et 400 000 euros en moins pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne devrait pouvoir survivre, même s'il lui faut brader un équipement en dépit du bon sens et surtout en dépit des impératifs du territoire lcaunais.

Je conclurai en vous disant que l'examen de notre budget primitif n'est pas si mauvais. Nous allons tenir le choc malgré 400 000 euros de moins et je suis ouvert à toutes propositions et idées. Je suis convaincu que nous trouverons des solutions.

Nous sommes sollicités par notre tutelle pour réaliser un sondage concernant les effets de l'action du

mouvement des « Gilets jaunes » sur le commerce et nous allons essayer de questionner tous les commerçants pour en mesurer précisément l'impact sur leur activité. Je voudrais que vous diffusiez ce message.

Pour conclure ces propos, un peu pessimistes je vous l'accorde, je vous propose de poursuivre l'ordre du jour de notre assemblée générale.

Vous pourrez bien sûr intervenir à l'issue de cette assemblée générale ou si vous avez quelque chose à dire je vous donnerai bien volontiers la parole. J'ai toujours essayé d'être transparent avec tout le monde et je tenais à l'être encore plus aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

Je dois à présent, vous indiquer quelques modifications intervenues, par rapport à l'ordre du jour qui vous a été adressé, le 14 novembre dernier, en particulier nous avons ajouté trois délibérations :

- Une délibération m'autorisant à étudier les modalités de transfert du Port de plaisance d'Auxerre,
- Une délibération relative à notre participation au salon « Fiers d'être apprentis »,
- Une délibération pour la révision des tarifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne au 1^{er} janvier 2019.

Je me dois de vous demander votre accord.

Y-a-t'il des oppositions ? Des abstentions ?

Aucune observation n'étant formulée, je vous propose de passer au point suivant.

2. Information : démission de Ludovic QUIGNARD, membre élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne

Alain PEREZ, Président

Le Président propose à l'assemblée de prendre acte de la démission de Ludovic QUIGNARD, membre élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, pour la mandature 2017-2021, en sa qualité de dirigeant du magasin LA VIE CLAIRE à Auxerre.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, Monsieur QUIGNARD a procédé à l'information de sa démission aux instances de tutelle et au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Bourgogne Franche-Comté.

Le Président remercie Monsieur QUIGNARD et lui souhaite beaucoup de réussite dans son nouveau projet professionnel.

Le nombre des Membres Titulaires en exercice à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne se trouve ainsi ramené de 34 à 33.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne est informée de cette démission et en prend acte.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2018

Alain PEREZ, Président

Le Président demande à l'Assemblée si elle souhaite formuler des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du 28 juin 2018.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2018 est adopté.

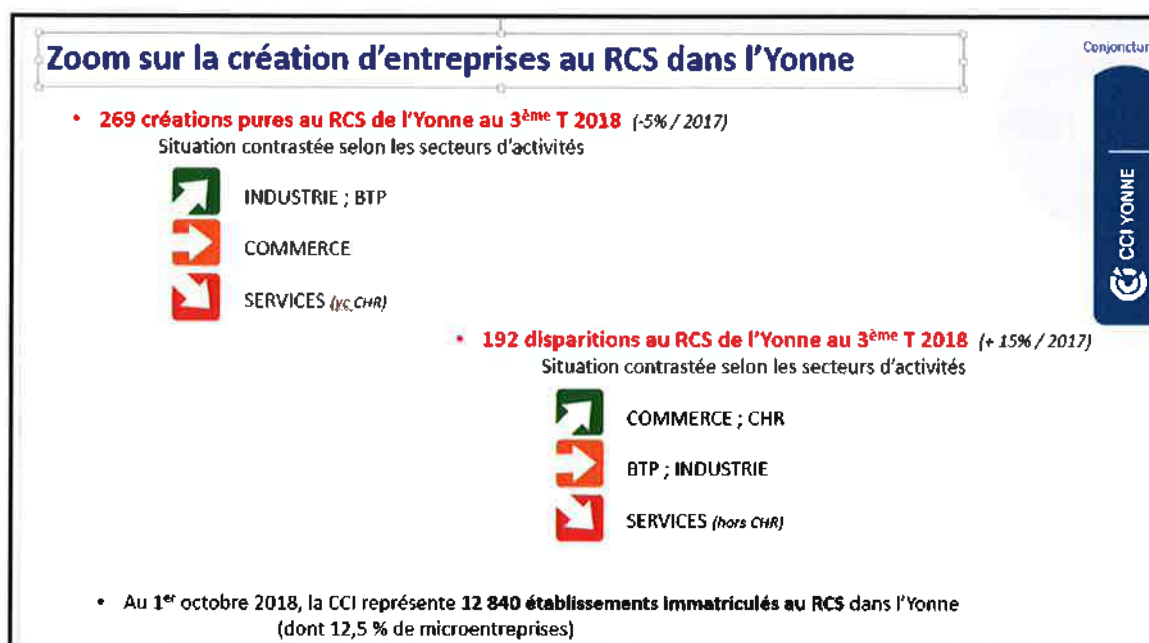
Le Président invite Jérôme MAYEL, Directeur de l'Information Economique, à présenter le point de conjoncture économique

4. Point de conjoncture économique

Jérôme MAYEL, Directeur de l'Information Economique

Jérôme MAYEL, Directeur de l'Information Economique, présente le point de conjoncture économique.

La création d'entreprises dans l'Yonne marque le pas au troisième trimestre 2018



- Les créations d'entreprises au RCS (269 unités) ont reculé de 5% au 3^{ème} trimestre 2018/2017.
- Les disparitions d'entreprises, sur la même période, ont augmenté de 15% et représentent 192 unités.
- Le tissu économique de l'Yonne s'est donc renforcé de 77 nouveaux établissements au cours de ce 3^{ème} trimestre 2018 ; le solde « créations-disparitions ».
- Les microentreprises représentent 45% des créations au 3^{ème} semestre 2018.

Le commerce reste le principal créateur d'entreprises, avec 86 unités (32% au total des créations) qui reste stable en volume trimestriel, comparé à 2017.

En revanche, fait marquant qui illustre les difficultés conjoncturelles dans les activités commerciales : les disparitions de commerce ont progressé de près de 27% et ont été, ce 3^{ème} trimestre, aussi nombreuses que les créations.

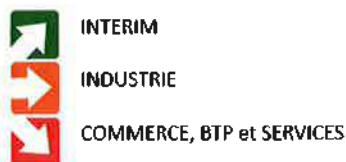
La baisse globale des créations d'entreprises au cours du dernier trimestre est principalement due aux activités tertiaires : notamment -35% dans les services aux entreprises (conseils, communications...).

Zoom sur l'évolution de l'emploi salarié privé dans l'Yonne

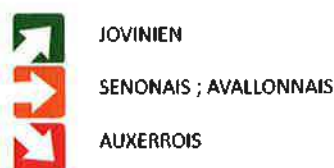
- **75 365 salariés privés** (*yc Interim*) dans l'Yonne au **2 T 2018** (- 0,3 % sur 1 an)
- **610 emplois salariés** perdus au cours d'une année glissante 2 T 17 - 2 T 18

Source : URSSAF

Evolution contrastée selon les secteurs d'activités :



Evolution contrastée selon les secteurs géographiques :



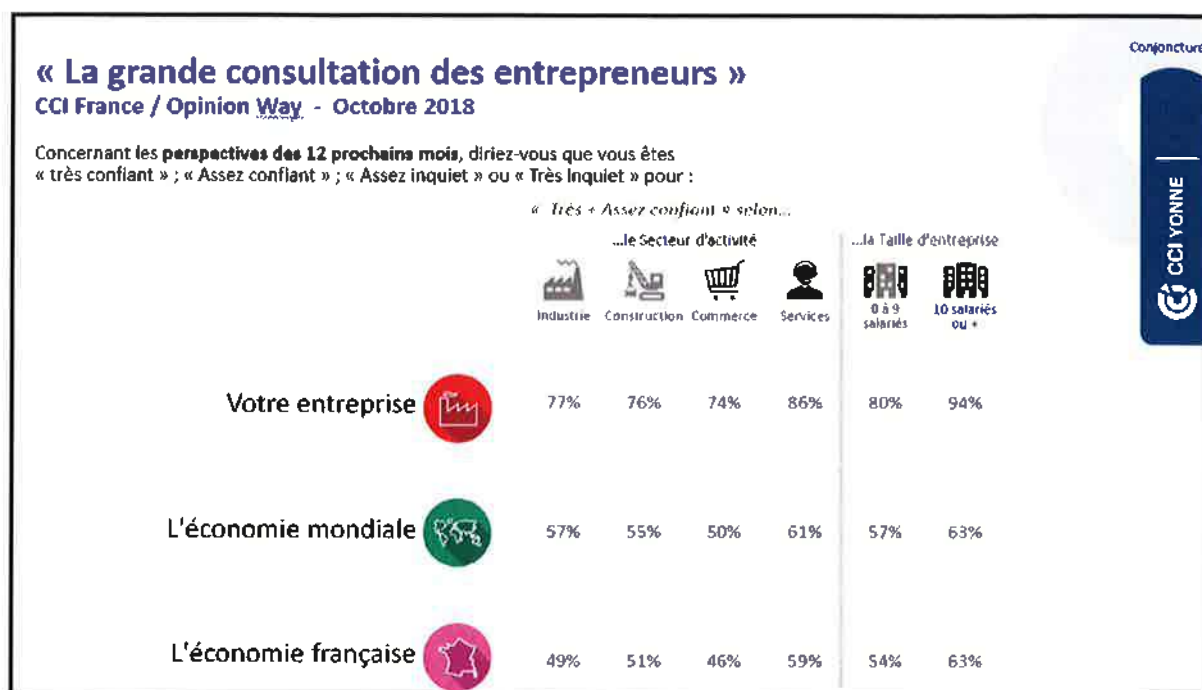
Une dynamique économique fragilisée par des facteurs macroéconomiques

Les points de vigilance macroéconomiques perdurent...

- **Incertitude liée aux futures conditions du BREXIT**
... Le Royaume-Uni étant le second pays à l'export pour notre département
- **Incertitude liée aux prémices d'une guerre commerciale avec les USA**
... Bien que les USA ne soient que le 9^e pays à l'export et le 13^e pays à l'import pour l'Yonne.
- **Incertitude sur l'évolution des cours du pétrole,**
dont le niveau actuellement élevé (malgré un récent recul) impacte les marges de certains secteurs d'activité (logistique...)
- **Une activité économique freinée par le manque de main d'œuvre qualifiée disponible :**
Près de 8 400 projets de recrutements en 2018 dans l'Yonne, dont 43 % sont considérés comme difficiles par les dirigeants.

La dynamique économique reste fragilisée par plusieurs facteurs macroéconomiques :

- L'incertitude liée aux négociations du Brexit est un autre facteur macroéconomique fragilisant : le Royaume-Uni est, derrière l'Allemagne, le second pays à l'export pour les entreprises de l'Yonne (135M€ d'export sur 1 an / 41 M€ d'import). Les conditions du Brexit (Hard/Soft/Sans accord) pourront avoir des repercussions sur ce marché stratégique,
- Les tentations protectionnistes dans le monde en réponse aux décisions d'augmentation des droits de douane sur certains secteurs d'activités par les Etats-Unis,
- La forte remontée des cours du pétrole au cours des derniers mois, qui impacte les marges de nombreux secteurs d'activités (notamment le transport) et qui fragilise le pouvoir d'achat des ménages (carburant et chauffage), au détriment des autres produits de consommation courante.



Une enquête de CCI France, en partenariat avec Opinion Way, menée en octobre 2018 fait apparaître que, après une rentrée difficile, l'indicateur de l'optimisme des chefs d'entreprises, qui avait atteint son niveau le plus bas de l'année 2018, lors de la vague de septembre, est nettement remonté en octobre. Près de 6 dirigeants sur 10 considèrent que la situation actuelle est satisfaisante et 8 dirigeants sur 10 sont globalement confiants sur les perspectives d'activité de leur entreprise.

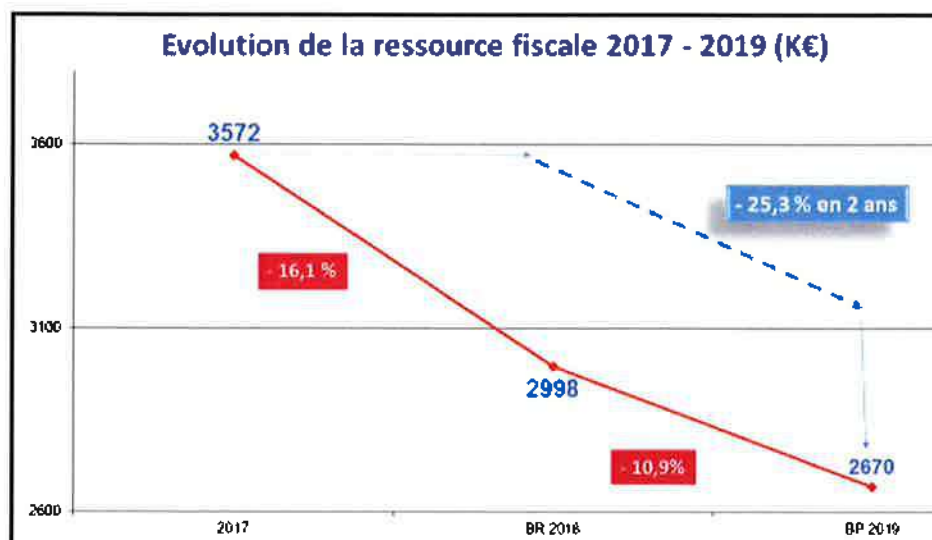
5. Délibérations

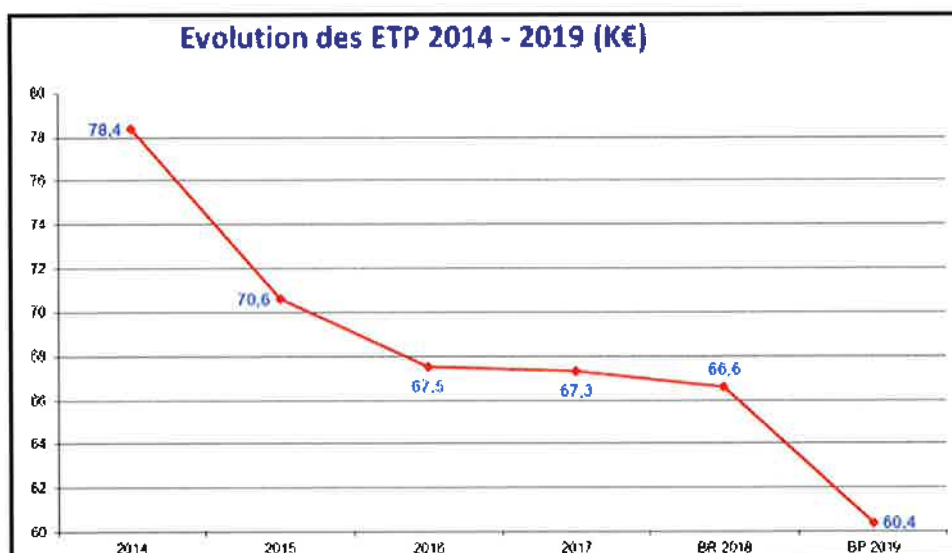
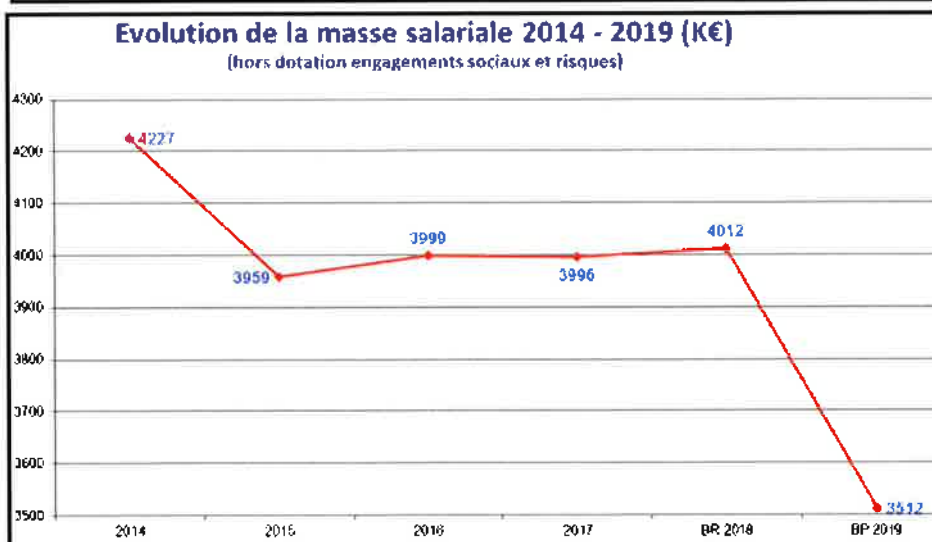
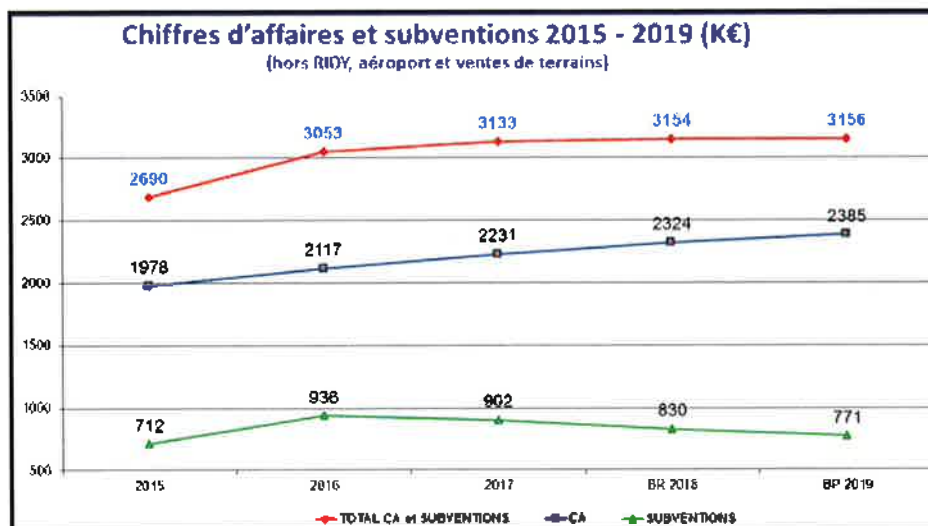
Le Président PEREZ invite Michel ROBIN, Directeur des Finances à venir présenter le budget primitif 2019.

5.1 Présentation de budget primitif 2019

Michel ROBIN, Directeur des Finances

Exposés des motifs





La Loi de Finances 2019 prévoit une réduction de la Taxe pour Frais de Chambre de 100 M€ au niveau national, dont 4 M€ pour l'ensemble des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Cette année, la répartition de la Taxe pour Frais de Chambre s'est appuyée sur un travail de convergence renforcé, axé sur la baisse des coûts de pilotage et des fonctions supports, et intégrant une diminution progressive de l'enveloppe de Taxe pour Frais de Chambre allouée à la formation, pour les Chambres de Commerce et d'Industrie qui en conservées encore une.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne subira, en 2019, une baisse de 328 K€ de ses ressources, par rapport à l'année 2018, soit une diminution de 11%.

Pour compenser cette perte de ressources, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne poursuit les efforts, déployés en 2018 pour faire augmenter le chiffre d'affaires sur l'ensemble de ses missions et ses activités marchandes.

HOTELS ET PEPINIERES D'ENTREPRISES

L'activité des hôtels et pépinières d'entreprises s'améliore, le chiffre d'affaires augmente de 46 K€ par rapport au Budget Rectificatif 2018, grâce à la mise en œuvre d'une démarche commerciale.

La démolition intégrale du site des entrepôts de Vauban, à Sens, a été réalisée début 2018. Ceci permet de réduire le montant de la taxe foncière (-41K€ dès 2019) et de faciliter les négociations, pour une vente partielle de terrains nus.

Une première enveloppe de cession, budgétée en 2018, a été complétée par une seconde enveloppe inscrite au budget 2019, générant un total de ressources de 959 K€. Les transactions sont bien engagées, un compromis de vente devrait être signé avant la fin de l'année 2018.

Ce financement permettra d'engager la poursuite de la rénovation de la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, de redynamiser son activité et d'améliorer la qualité de l'accueil des résidents dans des locaux rénovés.

EMPLOI FORMATION

Nous avons pris l'option d'un niveau de recettes prudentiel au regard de l'activité 2018 et, pour tenir compte de l'impact de la réforme de la formation continue, qui pourrait « freiner » les plans de formations des entreprises.

Toutefois, les économies budgétaires sont axées sur la masse salariale, dans le domaine de l'apprentissage générant une baisse de la masse salariale. (- 100 K€).

L'optimisation des ressources humaines entre services, ne permettra d'assurer qu'un service minimum, sur une partie des missions.

APPUI et DIRECTION INFORMATION ECONOMIQUE

Même si le Bureau a émis une validation de principe sur la tenue des RIDY 2019, en l'absence de retours certains des financeurs principaux, le budget primitif 2019 ne tient pas compte du coût de la manifestation, qui sera inscrit au budget rectificatif 2019, seulement si nos partenaires nous suivent sur cette opération.

Les flux charges/produits (environ 200 K€) habituellement équilibrés, seront éventuellement actualisés lors du Budget Rectificatif 2019.

A l'instar des hôtels et pépinières d'entreprises, le niveau des prestations est prévu en forte hausse par rapport à 2018 (+ 90 K€).

Les services déploient beaucoup d'énergie dans l'approche clientèle et la commercialisation des produits propres. L'objectif est ambitieux, mais réaliste, au vu des indicateurs constatés sur l'exercice 2018.

Les frais de fonctionnement sont optimisés (- 35 K€) ; par ailleurs, certains agents n'ont pas été remplacés en 2018, permettant de dégager une économie de près de 150 K€.

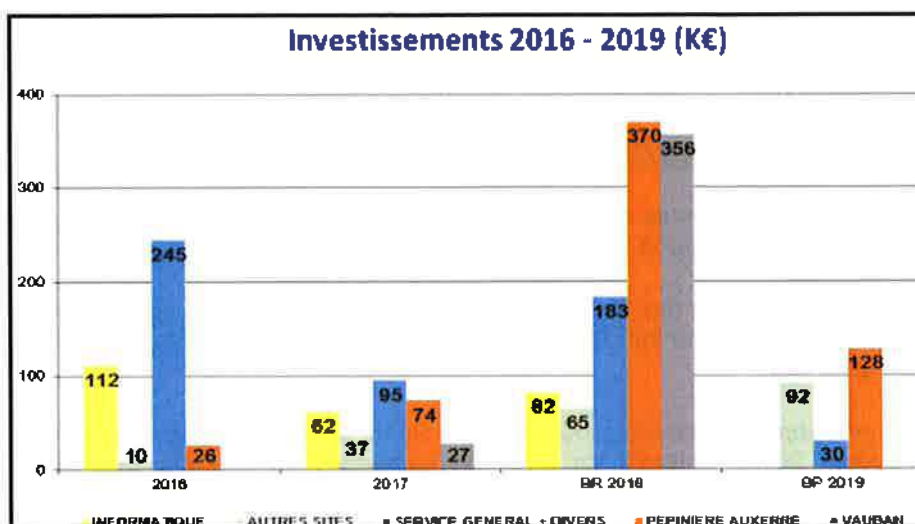
FONCTIONS SUPPORTS

L'arrêt de la publication du magazine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, « YONNE ECO », permet de réaliser des économies.

Le service Communication se recentre sur les nouveaux modes de communication (réseaux sociaux) et un travail de marketing sur les cibles clients, afin d'optimiser les contacts prospects.

Parallèlement, le Budget Primitif 2019 tient compte des économies sur les charges de structure et le renouvellement de marchés publics.

INVESTISSEMENTS



En 2019, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a prévu un programme d'investissements à minima de 250K€ seulement, concernant des mises aux normes ou réfections rendues nécessaires, réparties comme suit entre les différents sites :

- **Hôtel consulaire d'Auxerre** : Réfection sommaire de bureaux et aménagement d'espaces d'accueil, mise aux normes accessibilité.
- **Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois** : Etude pour la rénovation et l'aménagement d'ateliers vétustes, mise aux normes et réfection du local informatique et téléphonie, rénovation éclairages extérieurs, mise à jour du document amiante, relevé de site plans numériques.
- **Hôtel d'entreprises de l'Avallonnais** : Extension du parking, remise en état de la climatisation réversible, réfection de la plomberie des sanitaires et VMC, remplacement d'éclairages.
- **Hôtel d'entreprises du Tonnerrois** : Remplacement d'éclairages.
- **Hôtel d'entreprises de Puisaye** : Isolation phonique et thermique des bureaux.

SYNTHESE

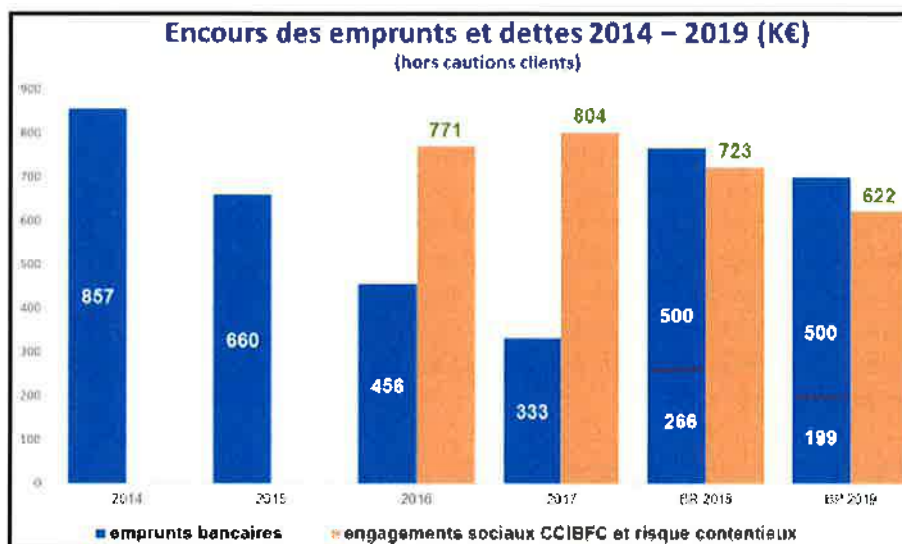
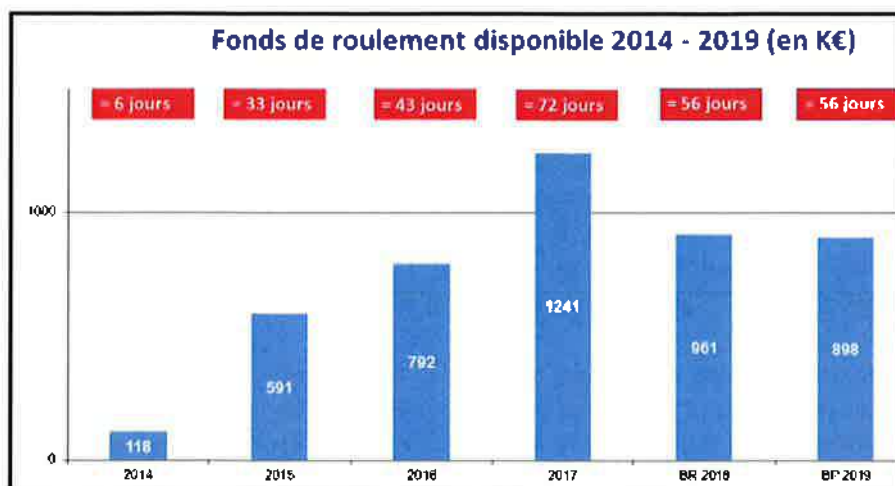
La forte diminution de la ressource fiscale 2019 est compensée par une recherche active de ressources propres et d'économies de charges de fonctionnement, par l'ensemble des directions et services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et une optimisation de la gestion des ressources humaines.

En conséquence, le résultat d'exploitation prévisionnel 2019 est proche de celui de 2018 et la capacité d'autofinancement s'améliore de 114 K€. Néanmoins, ce résultat n'est possible qu'au prix d'un montant d'investissements très faible, au regard des besoins recensés sur les bâtiments, en dépit de mise aux normes accessibilité et de la modernisation de site dans les hôtels et pépinières d'entreprises qui sont nécessaires.

Un audit sur nos obligations réglementaires est en cours. Nous réactualiserons la partie investissements lors du budget rectificatif, en fonction des obligations réglementaires qui s'imposeront à nous.

FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement prévisionnel atteint 898 K€ à la fin de l'année 2019. Les financements en capital inscrits aux budgets 2018 et 2019 (vente partielle du site de Vauban et le recours modéré à un emprunt) permettent de réaliser les investissements prévus au budget.



Présentation des Indicateurs 2017 - 2019 (K€)

SYNTHESE	Budget exécuté 2017	Budget rectificatif 2018	Budget primitif 2019	Ecart 2019 / 2018
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 361	- 1 034	- 1 062	- 28
RESULTAT FINANCIER	+ 10	- 1	- 4	+ 3
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+ 359	+ 952	+ 811	- 141
RESULTAT COMPTABLE	+ 8	- 83	- 255	- 172
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	+ 697	- 207	- 93	+ 114
RESULTAT BUDGETAIRE	+ 428	- 305	- 52	+ 253
INVESTISSEMENTS (bruts)	296	1 056	250	- 806
FONDS DE ROULEMENT NET DISPO	+ 2 241	+ 960	+ 898	

Le Président PEREZ, explique que si la baisse des ressources du budget primitif 2019 n'est que de 328 K€ euros en 2019, c'est grâce au concours des membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne qui se sont fortement mobilisés pour défendre nos intérêts dans la répartition des ressources entre les Chambres de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté.

Le Président PEREZ, annonce que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, par l'intermédiaire de Jérôme MAYEL, Directeur de l'Information Economique mène une opération de contractualisation avec plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, tels que la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, la Communauté de communes du Florentinois ou

encore celle du Tonnerrois, afin d'apporter à chacun d'entre eux l'expertise de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, dans différents domaines.

Il ajoute que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne doit changer de modèle pour s'adapter à la baisse des ressources et aux nouvelles législations. Il pose la question du maintien de plusieurs services qui, à terme, pourraient disparaître, notamment en profitant du départs en retraite.

Le Président PEREZ cite l'exemple des Centres de Formalités des Entreprises dont l'Etat projette de retirer la charge aux Chambres de Commerce et d'Industrie, dès 2020. Dans l'attente d'une décision ferme et définitive de l'Etat, le président souhaite maintenir l'activité.

Concernant le domaine des ressources humaines, le Président PEREZ rappelle que le projet de Loi PACTe prévoit la fin du statut consulaire à court terme. Il précise que le statut actuel, ni privé ni public, se rapproche plutôt du statut privé. Il fait remarquer que, si le projet de loi est adopté, le passage au statut privé pour les futurs recrutements pourrait avoir lieu dès le mois d'avril 2019. Les collaborateurs actuellement sous régime statutaire pourront, soit conserver le statut hybride, soit basculer, à leur demande, vers le nouveau statut privé. Le Président fait part à l'assemblée de son inquiétude à ne pas être en capacité de conserver tous les postes et ce, dès cette année.

Sébastien VALLET, ajoute que les Chambres de Commerce et d'Industrie sont auto-assureurs de leurs salariés. C'est-à-dire que si une Chambre de Commerce ne peut plus faire face au paiement des dépenses obligatoires qui lui incombent, le Préfet met celle-ci sous tutelle renforcée, et les autres CCI doivent se substituer à elle financièrement. C'est le principe de solidarité financière. Il indique que depuis la disparition de la Caisse d'allocation chômage des Chambres de Commerce et d'Industrie (CMAC), qui permettait une mutualisation des risques, les Chambres de Commerce et d'Industrie doivent payer directement les indemnités chômage aux collaborateurs dont elles se séparent et cela pendant toute la durée légale du chômage.

Concernant le budget primitif, **Sébastien VALLET** indique que, cette année, la Tutelle a allongé le délai accordé aux Chambres de Commerce pour voter le budget Primitif, mais que la CCI de l'Yonne n'a pas souhaité user de cette possibilité. Il explique ce choix, par le fait que le budget présenté aujourd'hui est un budget qu'il qualifie de « prudentiel », de « transition » et devra être revu pour intégrer toutes les éventuelles décisions liées à l'adoption de la Loi PACTe, début 2019.

Le Président PEREZ revient sur la situation de dépôt de bilan dans laquelle se trouve la CMAC et qui amène l'Etat à demander à certaines Chambres de Commerce et d'Industrie de se séparer de leurs actifs pour payer les licenciements.

Le Président exprime sa volonté d'être prudent sur le plan financier, et qualifie le budget primitif de « budget d'intention ». Il tient à ce que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne n'investisse pas au-delà de ses capacités financières, même si la réalisation de certains actifs immobiliers est une piste de réflexion à l'étude.

Le Président PEREZ invite Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances, à rendre compte de l'avis de la commission sur le BP 2019.

Avis de la Commission des Finances sur le Budget primitif 2019

Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances

En avant-propos, Patrick DESAINT assure le Président PEREZ de son soutien et le remercie pour son investissement.

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis, le 6 novembre 2018, pour examiner le projet de budget primitif 2019

En préambule, le Président Alain PEREZ a souhaité préciser aux membres de la Commission le contexte financier dans lequel le budget primitif 2019 a été élaboré et les incertitudes à venir.

- une nouvelle fois, l'Etat ponctionne le réseau des CCI à hauteur de 100 M€, soit une réduction de la ressource fiscale de 328 K€ pour notre Chambre.
- La vente partielle de terrain nu de Vauban sera probablement réalisée en 2019, les données sont inscrites aux budgets 2018 et 2019
- Il reste de grandes incertitudes vis-à-vis des mesures de l'Etat sur le centre des formalités et la collecte de la taxe d'apprentissage

C'est pour ces différentes raisons que les membres du Bureau travaillent actuellement sur des pistes de diversification, de filialisation de la formation, de contractualisation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le Directeur des Finances rappelle que le budget 2019 ne tient pas compte de l'opération RIDY, celle-ci est en cours de validation sur sa forme et son budget. Il a ensuite commenté les budgets de l'ensemble des sections comptables, notamment a apporté des commentaires pertinents sur les principaux écarts par rapport au budget rectificatif 2018.

L'enjeu est à la fois de poursuivre les objectifs de recherche d'activités marchandes et de réaliser des économies pour compenser la baisse de la ressource fiscale.

Les membres de la Commission constatent avec satisfaction le travail fourni pour élaborer ce budget tenant compte de ces objectifs et surtout constatent une forte réduction de la masse salariale permettant d'absorber une grande partie du manque à gagner de la ressource fiscale. Toutefois, réduire la masse salariale aura certainement un jour ses limites pour le bon fonctionnement de notre Chambre.

Enfin, ils notent que la demande d'emprunt va être adressée prochainement à la Tutelle avec un dossier complet sur les investissements déjà engagés ou à venir ainsi que les modalités de remboursement.

Les membres de la Commission ont bien compris les enjeux de demain. Ils émettent un avis favorable :

- au projet de vente partielle de Vauban, dont un complément est inscrit au budget 2019
- au projet de Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)
- au projet de budget primitif 2019

et proposent à l'unanimité à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver ces trois points.

Le Président PEREZ demande aux membres de l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques à formuler concernant cet aspect budgétaire. Le Président rappelle que la maîtrise des coûts et l'effort de restructuration entrepris depuis plusieurs années permet à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne de maintenir une situation financière saine et de présenter un budget à l'équilibre. Il regrette que le système de solidarité financière régionale fasse peser sur la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne le risque de devoir porter secours à d'autres Chambre de Commerce de Bourgogne Franche-Comté, même celles n'ayant pas réalisées d'effort de gestion ces dernières années.

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce,

CONSIDERANT, la délibération de l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Bourgogne Franche-Comté, du 25 octobre 2018, relative à l'affectation de la Taxe pour Frais de Chambre,

CONSIDERANT, le courrier du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Bourgogne Franche-Comté, Rémy LAURENT, au Président PEREZ, notifiant le montant de la recette fiscale allouée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

CONSIDERANT la décision du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 6 novembre 2018,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 6 novembre 2018,

Après avoir entendu

- la présentation du Directeur des Finances,

- l'avis du Président de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 27 novembre 2018,

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2019 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel qu'il vient d'être présenté, sur la base des principaux indicateurs suivants :

- total du compte de résultat : 7 059 000 €
- résultat comptable : - 254 700 €
- capacité d'autofinancement : - 93 000 €
- solde budgétaire : - 52 000 €
- fonds de roulement net en fin d'exercice : + 898 005 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget primitif 2019, à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux différentes autres autorités concernées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Sébastien VALLET, signale que les travaux visant à créer un accueil commun au sein de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre sont différés, la priorité ayant été donnée aux travaux de réhabilitation de la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois et au renforcement de l'accompagnement des créateurs qui y résident. Il ajoute que plus de 80% de cette somme sera allouée à de nouvelles implantations ou à améliorer les conditions de vie des résidents en pépinière. Il rappelle que la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois est le 2^{ème} employeur privé de l'Yonne.

Le Président PEREZ confirme que les investissements prévus pour 2019 pourront être réalisés, mais que ceux budgétés pour les années suivantes sont incertains dans leur réalisation. Il insiste sur la nécessité d'investir dans la réhabilitation et la rénovation de la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois afin qu'elle continue à jouer pleinement son rôle d'accueil « d'entreprises pépites ».

5.2 Présentation du Programme Pluriannuel d'Investissements

Sébastien VALLET, Directeur Général

Exposé des motifs

Le Programme Pluriannuel d'Investissements (annexé aux présentes) est présenté à l'assemblée générale, chaque année, avec le Budget Primitif de l'année en cours.

Le Programme Pluriannuel de la Chambre est réactualisé et affiné au fil du temps et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Ce Programme Pluriannuel d'Investissements prévoit sur 5 ans :

- Les travaux de maintenance de nos infrastructures,
- Les programmes de gros travaux,
- Les projets de développement futurs.

Concernant l'année 2019, le Programme d'Investissements vous a été présenté en détail supra. Pour les investissements des 4 années suivantes, vous avez reçu les documents avec la convocation, à l'écran sont repris les principales prévisions par site.

SITES CCI YONNE	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL SUR 5 ANS
Hôtel consulaire d'Auxerre	30 000 €	520 000 €	2 965 000 €	300 000 €	100 000 €	3 915 000 €
Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois	128 000 €	842 000 €	975 000 €	1 640 000 €	710 000 €	4 295 000 €
Port de plaisance d'Auxerre	0 €	100 000 €	1 000 000 €	900 000 €	0 €	2 000 000 €
Hôtel d'entreprises de Puisaye	30 000 €	135 000 €	0 €	400 000 €	625 000 €	1 190 000 €
Hôtel d'entreprises de l'Avallonnais	50 000 €	34 000 €	47 000 €	177 000 €	0 €	308 000 €
Hôtel d'entreprises du Tonnerrois	12 000 €	13 000 €	140 000 €	20 000 €	0 €	185 000 €
Village d'entreprises du Sénonais	0 €	62 000 €	13 000 €	800 000 €	3 000 000 €	3 675 000 €
Pépinière d'entreprises du Jovinien	0 €	30 000 €	10 000 €	0 €	0 €	40 000 €
Zone entrepôts Vauban à Sens	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	250 000 €	1 736 000 €	5 150 000 €	4 037 000 €	4 435 000 €	15 568 000 €

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

CONSIDERANT la décision du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 6 novembre 2018,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 6 novembre 2018,

Après avoir entendu

- la présentation du Directeur Général,
- l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 27 novembre 2018,

APPROUVE le Programme Pluriannuel d'Investissements présenté ce jour et joint au projet de délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

5.3 Autorisation du Président à étudier les modalités de transfert du port de plaisance d'Auxerre

Sébastien VALLET, Directeur Général

Le Directeur Général expose le contexte dans lequel a été rédigé cette délibération. Il souhaite que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne ne ferme aucune piste de réflexion concernant le devenir du Port de Plaisance de l'Auxerrois.

Il rappelle que le Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a décidé d'autoriser la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Yonne à participer au financement d'une étude concernant le devenir du Port de Plaisance.

Sébastien VALLET indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne ne dispose pas des moyens financiers suffisants à la réalisation des investissements ambitionnés par les autres parties prenantes à la réflexion. Il souhaite néanmoins mettre en place les conditions juridiques permettant au port de bénéficier de financements publics et de faire partie intégrante du projet d'aménagement de la rive droite de l'Yonne. Pour cela, Sébastien VALLET a diligenté une analyse juridique, de la convention de concession du port de plaisance, visant à étudier les possibilités de sortie au profit de tout partenaire souhaitant se substituer à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Sébastien VALLET demande à l'assemblée si elle a des questions ou des remarques à formuler. Il ajoute, que si le projet de transfert du Port de plaisance d'Auxerre venait à aboutir, une présentation détaillée serait faite à l'assemblée lors d'une prochaine réunion.

Le Président PEREZ explique qu'il a de très nombreuses fois abordé le sujet du devenir du Port de Plaisance avec Sylvie RAMISSE qui suit ce dossier avec beaucoup d'attention.

Il exprime sa volonté de ne pas précipiter la décision, car le dossier est complexe et central pour le développement de l'économie et du tourisme à Auxerre.

Il déplore la méthode employée par les partenaires qui, se sont souvent comportés comme s'ils étaient propriétaires du port. Le Président rappelle que la Chambre de Commerce et d'Industrie détient la concession qu'en 2029 et que s'il devait être mis fin à la convention avant ce terme ce ne serait qu'après une étude approfondie de toutes les implications juridiques et financières.

Le Président PEREZ annonce qu'il rencontrera dès demain les Voies Navigables de France pour évoquer le dossier, puis la ville d'Auxerre dans quinze jours. Il propose aux membres de l'assemblée de rencontrer tous les acteurs impliqués dans le projet et de rendre compte de l'avancée des échanges lors d'une prochaine assemblée.

Exposés des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne est concessionnaire de Voies Navigables de France (VNF) pour l'établissement et l'exploitation du port de plaisance d'Auxerre. La convention liant les deux parties prendra fin le 31 décembre 2029.

Dans ce cadre, la Chambre de Commerce et d'Industrie a en charge la mise en place, l'entretien et l'exploitation des équipements et installations nécessaires à la réalisation et au fonctionnement du port. Les ouvrages réalisés dans le cadre de la concession font partie du domaine public fluvial confié au concédant, VNF.

Dans un souci de clarification et de facilitation du travail et conscient de l'importance stratégique des enjeux fonctionnels, touristiques, économiques et urbains du Port de plaisance d'Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est engagée aux côtés de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, de la Commune d'Auxerre, des Voies Navigables de France et de l'EPIC « Auxerrois Tourisme » dans une convention de partenariat afin de lancer une étude pour établir un programme de requalification du port d'Auxerre et ses abords.

Cette étude, qui dépasse la simple gestion d'un port de plaisance d'Auxerre, intégrera une réflexion sur l'agrandissement du linéaire de quais ou de berges pour l'accueil des plaisanciers de passage et les modalités d'accueil des bateaux sur le linéaire de quais de la ville d'Auxerre (rive gauche et rive droite, du parc de l'Arbre sec jusqu'au site des Ocrieries), ainsi que la création de nouveaux équipements publics dont l'objet sera d'intérêt communautaire et pas nécessairement portuaire.

Au cours des différentes réunions techniques entre les partenaires, la Chambre de Commerce et d'Industrie a pu mesurer la volonté de la Communauté d'Agglomération de développer considérablement les infrastructures du port de plaisance, afin de le redynamiser.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne soutient pleinement cette ambition et observe que l'ampleur du projet dépasse les simples problématiques portuaires liées à l'équipement.

Aussi, dans un souci d'appui au développement intercommunal, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne envisage de proposer à Voies Navigables de France, concédant, de céder le contrat de concession au profit de tous partenaires souhaitant se substituer à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, en particulier la Ville d'Auxerre ou la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. La présente délibération a pour objet de donner pouvoir au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne de l'Yonne pour engager les négociations en ce sens.

Le Président propose la délibération suivante

Délibération

VU la convention de concession relative au port de plaisance d'Auxerre, entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et Voies Navigables de France,

Après avoir entendu la présentation du Directeur Général,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 27 novembre 2018,

AUTORISE le Président à :

- étudier et diligenter les modalités d'une cession totale du contrat de concession passé avec Voies Navigables de France concernant le port de plaisance d'Auxerre, au profit de tous partenaires souhaitant se substituer à la CCI de l'Yonne, en particulier la Ville d'Auxerre ou la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;
- obtenir l'accord du concédant, Voies Navigables de France, sur les modalités de cette cession. Cet accord devra tenir compte de la reprise de tous les engagements contractuels et financiers pris par la CCI de l'Yonne au titre de l'actuelle concession.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

5.4 Autorisation du Président à signer des conventions cadres avec les EPCI de l'Yonne

Sébastien VALLET, Directeur Général

Exposés des motifs

En 2015, la loi NOTRe a bouleversé la répartition des compétences des Collectivités Territoriales et confirmé les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme acteurs majeurs en matière de développement économique aux côtés des régions.

Au 1^{er} janvier 2017, les EPCI se sont dotés de services de développement économique capable de prendre en charge les compétences économiques leur étant nouvellement dévolues :

- *Pilotage des actions de développement économique,*
- *Création, gestion et entretien des Zones d'Activités Economique,*
- *Gestion de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,*
- *Promotion du tourisme et gestion des Office de Tourisme.*

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, également acteur du développement économique sur le territoire, souhaite faire bénéficier les EPCI de son expertise en matière d'ingénierie territoriale et d'accompagnement des entreprises.

La formalisation de cette coopération entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et les EPCI du département, matérialisée par la signature de **conventions-cadre**, permettra d'adapter la collaboration aux besoins spécifiques de chacune des parties.

Ces conventions, d'une durée de 3 ans, identifieront des axes stratégiques de développement, déclinés en fiches actions et en objectifs opérationnels, aboutissant à un programme d'actions concrètes.

Chaque action pourra si nécessaire, faire l'objet de **convention-opérationnelle** définissant le niveau d'engagement des parties et les éventuels moyens financiers à mobiliser.

Chaque convention-cadre signée avec un EPCI fera l'objet d'un porté à connaissance en assemblée générale.

Dans le but de clarifier l'engagement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, chaque action sera classée dans une des trois catégories suivantes :

- Partenariat,
- Prestation,
- Mixte partenariat-prestation.

La Direction de l'Information Economique a déjà travaillé avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, sur la rédaction d'une première convention, dont les axes stratégiques sont les suivants :

- | | |
|--|---|
| - <i>Observation de l'économie,</i> | - <i>Commerce,</i> |
| - <i>Foncier économique,</i> | - <i>Animation de communautés d'entreprises,</i> |
| - <i>Accueil des porteurs de projets à l'implantation,</i> | - <i>Innovation, Recherche&Développement.</i> |
| - <i>Développement durable,</i> | - <i>Emploi-Formation,</i> |
| | - <i>Appui aux entreprises,</i> |

Forte de cette première coopération vertueuse, la CCI de l'Yonne entend maintenant engager la même démarche avec d'autres EPCI du département.

Pour mémoire, le département de l'Yonne est actuellement réparti en 2 Communautés d'Agglomération (Auxerre et Sens) et 12 Communautés de communes.

Le Président propose la délibération suivante

Délibération

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, du 6 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 27 novembre 2018,

AUTORISE le Président à signer les conventions-cadre avec les EPCI de l'Yonne,

AUTORISE le Président à facturer les prestations pouvant découler de la mise en œuvre de ces conventions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

5.5 Participation au salon « Fiers d'être apprentis »

Sébastien VALLET explique que le secteur de la formation connaît actuellement une réforme importante qui durera de 2019 à 2021. La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne entame sa dernière année d'exercice pleine et entière de la compétence « apprentissage », tout comme le Conseil Régional qui s'est vu retirer la compétence.

En l'absence de visibilité et d'informations fiables, à ce jour, Sébastien VALLET propose à l'assemblée de faire un point d'information sur ce sujet lors d'une réunion ultérieure.

Le Président PEREZ précise que cette réforme intervient à une époque où la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne est leader d'une action dans le domaine de l'apprentissage, aux côtés de l'Education Nationale. Il ajoute que cette action est menée à la demande et avec l'appui du Préfet de l'Yonne.

Le Président PEREZ regrette qu'en France il y ait une défection dans le domaine de l'apprentissage, qui se traduit par manque d'apprentis dans les entreprises et les écoles. Il explique qu'au cours des différentes réunions qu'il a pu avoir avec des directeurs d'établissements (collèges, lycées...) il a constaté une évolution des mentalités au sein de l'Education Nationale, vis-à-vis de l'apprentissage, mais les freins sont encore trop nombreux pour parler de véritable mutation intellectuelle.. il prend l'exemple des principaux de collèges qui sont encore notés sur le nombre d'élèves qu'ils envoient en secondaire. (La note étant négative lorsqu'ils orientent les élèves vers l'apprentissage.)

Le Président PEREZ remercie le Président du CIFA pour son implication dans ce domaine.

Sébastien VALLET, Directeur Général

Exposé des motifs

Les trois Chambres Consulaires organisent le salon départemental de l'apprentissage et de l'alternance « Fiers d'être apprentis », soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté et le FSE, dont la 4^{ème} édition est prévue le **6 avril 2019 de 9h30 à 17h, à Auxerreexpo.**

L'objectif de cette manifestation est de rendre plus lisible la mise en œuvre d'un projet en alternance, en valorisant les métiers et les formations accessibles par cette voie sur notre département.

En 2018, la fréquentation globale du salon a été de 1 600 visiteurs.

La nouveauté mise en place en 2019 sera la création d'un espace central dédié aux démonstrations : « La Place des métiers ».

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne participera à cet événement pour informer sur les modalités du contrat d'apprentissage, présenter les formations consulaires par alternance et gérer l'espace recrutement du salon.

Le Président propose la délibération suivante

Délibération

CONSIDERANT l'intérêt pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne de soutenir les actions visant à la promotion de l'apprentissage,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 27 novembre 2018,

AUTORISE le Président à verser une participation financière d'un montant de 2000 €, afin de contribuer à la tenue du salon « Fièvre d'être apprentis ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

5.6 Mise à jour des délégations de signature

Sébastien VALLET, Directeur Général

Exposé des motifs

Conformément à l'article R711-68 du Code du Commerce, les Chambres de Commerce et d'Industrie adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres dispositions, les conditions dans lesquelles le Président et le Trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au Directeur Général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la Chambre.

Le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, en ses articles 43, 44 et 48, définit les modalités de délégation de signature du Président et du Trésorier, pour la mandature en cours.

Ces textes prévoient les obligations suivantes :

- L'ensemble des délégations de signature du président doit être porté à la connaissance des membres de l'assemblée générale,
- Les délégations sont présentées au moyen d'un tableau tenu à jour, dont la publicité conditionne la validité,
- Le tableau des délégations doit être publié sur le site Internet de la Chambre, communiqué à l'ensemble des agents, tenu à la disposition des tiers y compris des corps de contrôle et transmis à l'autorité de tutelle,
- Les délégations font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le tableau annexe complet et mis à jour, à la date du 27 novembre 2018, est joint au dossier de chaque participant.

Le Président propose la délibération suivante

Délibération

VU le Code du Commerce, en sa partie réglementaire, notamment les articles R711-68 et R711-32, fixant respectivement les conditions et le champ d'application des délégations de signature du Président et du Trésorier à d'autres membres élus, au Directeur Général, à d'autres agents permanents de la Chambre,

VU la délibération de l'assemblée générale de la CCI de l'Yonne, du 28 juin 2018, portant modification du tableau des délégations de signature, pour la mandature 2017-2021,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, notamment les articles 43, 44 et 48, fixant le cadre des délégations de signature du Président et du Trésorier.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 27 novembre 2018,

DECIDE, d'actualiser le tableau des délégations de signature ci-joint.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

5.7 Révision des tarifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne au 1^{er} janvier 2019

Sébastien VALLET, Directeur Général

Exposé des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne propose plusieurs types de produits tels que des études, des listes issues du fichier consulaire ainsi que différents services tels que l'assistance à la réalisation des formalités des entreprises, la location de bureaux et diverses formations.

La majorité de ces produits et services sont vendus.

La CCI étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire, c'est-à-dire qu'ils doivent être décidés par l'assemblée générale.

Les principales modifications apportées aux tarifs concernent :

Proposition de modifications de tarifs Au 1 ^{er} janvier 2019	
DEF	
Frais de scolarité EGC - rentrée 2019 : 3200€	
DIE	
Fichiers standards • 10 salariés et plus papier : 65 € HT / 78 € TTC • 10 salariés et plus PDF : 41,6 € HT / 50 € TTC • 10 salariés et plus Excel : 250 € HT / 300 € TTC	
Bourse des Locaux Disponibles • Frais de gestion de l'annonce : 30 € HT / 36 € TTC	
Observatoire du Commerce • Approche du Marché Local : 600 € HT / 720 € TTC • Etude d'implantation d'un commerce en milieu rural (réservée aux collectivités) : Sur Devis	
PTN - Export	

Visas consulaires :

- Certificat d'origine GEFI : 11 € en 2019
- Certificat d'origine classique : 17 € en 2019
- Visa attestation communautaire et attestation sur nom : 60 € en 2019

Autres prestations :

- Prise en charge GEFI et CO classique : 4.16 € en 2019
- Service plus GEFI module 1 : 16 € en 2019
- Service plus GEFI module 2 : 20 € en 2019
- Service plus GEFI module 3 : 28 € en 2019

DET

Abonnement fibre pro partagée à 275€ HT/mois,
Coût de raccordement fixe fibre pour ceux qui prendraient en direct à 275€ HT.

Vous trouverez dans les dossiers de séance, une copie des tarifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne applicables au 1^{er} janvier 2019.

Le Président propose la délibération suivante

Délibération

CONSIDERANT la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une Chambre de Commerce et d'Industrie,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 27 novembre 2018,

ARRETE les tarifs de vente applicables au 1^{er} janvier 2019, tels que mentionnés dans la grille tarifaire jointe au dossier de séance,

AUTORISE son Président et le Directeur Général à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

6. Informations diverses

Alain PEREZ, Président

6.1 Point d'avancement sur la vente d'une parcelle du site Vauban, à Sens, au Groupe PAVONIS

Lors de notre dernière assemblée générale, vous m'aviez donné pouvoir pour signer un compromis de vente d'une parcelle d'environ 4.000 m², au GROUPE PAVONIS, au prix de 200 € HT le m².

Je vous rappelle qu'il s'agit de l'EPAHD, mitoyen du site Vauban, site que nous avons nettoyé de ses bâtiments et qui est destiné à recevoir d'autres projets qui sont à l'étude.

La vente de cette parcelle n'obère pas l'avenir du site d'une superficie totale de 23 795 m²

Je m'étais engagé à vous tenir informé de l'avancement de ce dossier.

Nos notaires respectifs travaillent sur la rédaction du compromis.

6.2 Désignation de représentants de la CCI de l'Yonne dans différentes structures extérieures

Suite à l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Bourgogne Franche-Comté, le 25 octobre dernier, nous devons désigner pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne un représentant et un suppléant, au Conseil de l'IUT Dijon-Auxerre.

Vous avez délégué au Bureau la compétence en matière de désignation de représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne dans les structures extérieures, sous réserve qu'une information vous soit faite à chaque nouvelle désignation.

Aussi, je vous informe, que les membres du Bureau ont désigné, le 6 novembre dernier, Madame Aurélie VALLOT pour représenter la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne au Conseil de l'IUT Dijon-Auxerre et Madame Sylvie RAMISSE en tant que suppléante.

Avant de passer au dernier point, le Président PEREZ passe la parole aux élus en les invitant à formuler leurs remarques et interrogations.

Patrick DESAINT demande au Président, si la réforme de l'apprentissage permettra aux entreprises de réduire le coût que représente les apprentis, notamment pour les petites entreprises. Il trouve que la législation n'est pas toujours adaptée à la réalité du terrain et particulièrement pour les entreprises qui utilisent des techniques dangereuses que les apprentis n'ont pas le droit d'utiliser. Il s'interroge sur le bien-fondé de la rémunération allouée aux apprentis.

Le Président PEREZ répond que, si les apprentis n'étaient pas payés ils ne viendraient pas, et que la rémunération est un levier d'attractivité.

Il pense que les chefs d'entreprises renoncent souvent à prendre des apprentis, car ils ne disposent pas des bonnes informations et imaginent que la législation est très contraignante. Le Président invite les membres de l'assemblée à prendre conseil auprès du service apprentissage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Sébastien VALLET explique que, la réforme vise principalement à réformer les modalités de financement et à limiter le nombre d'opérateur dans le domaine de collecte de la taxe d'apprentissage, mais qu'en l'absence de décret d'application il est difficile d'y voir clair pour le moment. Il rappelle que le service apprentissage, reste mobilisé pour assurer la collecte de la taxe d'apprentissage cette année et invite les élus à verser la taxe à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Michel CHAUFOURNAIS se dit, satisfait d'entendre que l'Education Nationale a changé de position et s'implique en faveur de l'apprentissage, car cela n'a pas toujours été le cas.

Il interroge le Président sur ce que prévoit le dispositif pour favoriser les déplacements des apprentis qui leur coûte cher ainsi qu'à leur famille.

Le Président PEREZ répond que, la mobilité des apprentis est un des six points retenus à l'issue des tables rondes avec l'Education Nationale. Il cite l'exemple de la commune de Quarré-les-Tombes où des logements ont été rénovés pour être mis à disposition des apprentis. La deuxième solution qu'il propose est la formation à distance tel que le e-learning.

Le Président ajoute que des Centres de formation travaillent également sur la communication, en faisant réaliser des films par les lycéens et les collégiens à diffuser sur les réseaux sociaux pour promouvoir l'apprentissage.

Le Président PEREZ regrette que, dans ce climat de tension et de rivalité, la Région n'ait pas souhaité signer la Charte de l'apprentissage. Il espère que la réforme ne mettra pas trop de temps pour aboutir.

René CORNET en tant que, Président de l'Association Mobil'Eco explique que l'association œuvre dans le domaine du transport pour les apprentis et qu'un projet avec le CIFA doit bientôt être officialisé. Il regrette que le coût du permis de conduire soit un frein au développement de l'apprentissage.

7. Présentation de la Péniche Évènements « La scène des quais », par Mathilde PELEN

Alain PEREZ, Président

Le Président salue Madame PELEN et l'invite à venir présenter à l'assemblée son projet de Péniche événement « La scène des quais », à Auxerre.



Bonjour à tous,

Un grand Merci au Président PEREZ de m'accueillir et de m'offrir la possibilité de vous présenter « La scène des quais », projet sur lequel je travaille depuis plus d'un an. Pour mener à bien ce rêve, j'ai pris conseil et suivi une formation à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne. Je suis arrivée à Auxerre, il y a 10 ans, avec mes quatre enfants. Maintenant qu'ils sont grands et que je dispose de plus de temps pour moi, je souhaite mettre à profit, dans mon projet, les connaissances que j'ai acquises dans le cadre de mes différentes expériences professionnelles et associatives, ainsi que mes goûts pour l'art et le spectacle.

PÉNICHE ÉVÈNEMENTS

Espace Scénique Equipé

(Jauge spectateurs 70/75 personnes assises)

Suite à une observation du territoire : manque de structure sur Auxerre favorisant à la fois

- Proximité artistique
- Conditions Professionnelles
- Facilité logistique
- Convivialité
- Lieu atypique
- Emplacement attractif en Cœur de Ville



➤ Modèle économique présent dans les villes d'eau et de taille identique à Auxerre

A Auxerre, au cœur d'un lieu convivial et insolite, je veux créer une véritable proximité entre le monde artistique et le monde entrepreneurial, en offrant une structure dédiée au domaine des arts. Je tiens à rendre le lieu accessible à tous les artistes, même émergents et qui ne disposent pas toujours des moyens logistiques nécessaires pour se produire sur scène.

C'est un concept qui existe dans beaucoup de villes d'eau de taille comparable à Auxerre.

PASSERELLE ENTRE CULTURE ET CONVIVIALITÉ

ACTIVITÉS PRINCIPALES: L'ARTISTIQUE ET L'ENTREPRISE

CÔTÉ ARTISTIQUE

- Lieu dédié au seul en scène ou petite formation: humoriste, stand-up, impros, musique, théâtre amateur, spectacle jeune public et senior
- Scène émergente et Scène ouverte: promotion des jeunes artistes
- Proposition hebdomadaire de spectacles (ambition en 3 ans et d'octobre à mai) et récurrente du même spectacle (disponibilité du public, effet bouche à oreille, synergie des frais)
- Gérée par une association culturelle

« ARTEM » à la recherche de partenariats et mécènes pour aider au financement de 150 à 180 événements /an

JOUR	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
TYPE Spectacle	Jeune Public	Spectacle pour Scolaire	Seul en scène	Seul en scène	Jeune Public
Horaires	Théâtre Forum 11h et/ou 16h30	Soirée impro Scène ouverte 20h30	19h et/ou 21h30	20h30	Théâtre Amateur 11h et 17h

Mon idée est de créer une passerelle entre la culture et la convivialité mais aussi entre la sphère artistique et le monde entrepreneurial. Dans ce théâtre sur l'eau, je veux proposer une programmation variée et pour tout public : seul en scène, one man/women show, petite formation théâtrale ou musicale, des spectacles pour enfants, des artistes professionnels émergents ou confirmés, des artistes amateurs, une scène ouverte à tous ...

Cette programmation artistique sera gérée par une association culturelle, « ARTEM », qui a pour mission de développer des partenariats et trouver des mécènes acceptant de financer les spectacles.

CÔTÉ ENTREPRISE : FORMATION ET ÉVÈNEMENTIEL L'ARTISTIQUE au SERVICE DE L'ENTREPRISE DANS UN LIEU INSOLITE

LIEU DE FORMATION et DE SÉMINAIRE

FORMER ET SE FORMER AUTREMENT DANS UN CADRE PROPICE AUX ÉCHANGES :

- Évolution de la formation :
 - Par le Théâtre, déclencheur d'émotions positives en entreprise :
Théâtre d'entreprise / Théâtre interactif / Théâtre participatif / Team building/ Match d'impro.
 - Avec des Intervenants nationaux et internationaux : Pédagogie blanche, Ecole de Pitch, 16h44 « la Minute du Manager », thefamily.co...
 - Au cours d'événements forts : (ex: Tedx) Intervention de personnalités dans tous les domaines
- Développement des clubs de managers avec intervention de personnalités, de formateurs, d'artistes

Les modes de formations évoluent. Les entreprises n'hésitent plus à se tourner vers des méthodes plus novatrices, moins conventionnelles. Le théâtre d'entreprise est une façon de motiver et de former autrement, dans un cadre propice aux échanges, en oppositions aux salles d'hôtels souvent trop impersonnelles. Les entreprises organisent de plus en plus de sorties hors des murs de l'entreprise, afin d'offrir aux salariés des moments inoubliables dans des lieux insolites et déclencheur d'émotions positives.

La péniche sera mobile et pourra se déplacer dans d'autres ville telles que Sens ou Joigny, afin de faire découvrir le territoire Icaunais, même dans le cadre de formation.

Mon ambition est d'offrir un lieu insolite d'évènements pour tout type de clientèle.

ACTIVITÉS SECONDAIRES

- Evènements privés avec (ou sans) proposition d'un artiste
- Lieu d'insertion des personnes en situation de handicap en les associant au service
- Résidence artistique
- Lieu de pratique atelier de théâtre
- Lieu de formation son et lumière
- Café/bar et petite restauration locale et bio de préférence au moment des spectacles
- Animation des canaux (jusqu'à Clamecy) : scène flottante Itinérance et scène extérieure
- A terme :
 - Réseau des scènes flottantes/ Café théâtre Bourgogne Franche Comté?
 - Festival du Rire
 - Salle flottante et ambassadrice de la Région Bourgogne Franche Comté Festival OFF d'Avignon

Si la Péniche a pour vocation première d'être un lieu de spectacle et de formation, elle pourra également accueillir d'autres activités : évènements privés, bar, petite restauration... Mon but est de faire d'en faire un espace, polyvalent et amovible.

Je rêve d'aller en péniche jusqu'à Avignon, pour participer au festival off et être ambassadrice des artistes de Bourgogne Franche-Comté sur le Rhône.

PARTICIPER AINSI À L'ÉVEIL DU TERRITOIRE EN FAISANT ALLIANCE

EN PROPOSANT UNE ANIMATION VARIÉE A UNE CLIENTÈLE DIVERSIFIÉE:

- Population locale : Seniors / Actifs / Etudiants / Famille / Scolaire
- Entreprises
- Organismes de formation et artistes formateurs
- Association Théâtre amateur
- Artistes Emergents
- Touristes
- Apprentis (son et lumière)

AVEC UNE ENVIE D'IMPLICATION et DE COLLABORATION SUR LE TERRITOIRE AVEC L'EXISTANT

- Structures Culturelles locales et des alentours : Théâtre, Silex, Skénéteau, Théâtre de campagne et structures événementielle (Auxerexpo)
- Réseaux artistes locaux, émergents, amateurs
- Entreprises
- Organismes de formation par le théâtre
- Hôtellerie et Restauration
- Office de Tourisme
- Ville : implication dans l'animation culturelle locale
- VNF (Voies Navigables de France)

Je souhaite participer à l'éveil des territoires en faisant alliance avec l'ensemble de la population : des enfants aux seniors, des particuliers au monde entrepreneurial et ainsi accueillir un panel de client très diversifié.

PROPOSITIONS DE VALEURS



J'ai pour ambition de participer à l'aménagement et à l'animation du territoire en collaborant avec un large panel d'acteurs publics et privés œuvrant sur le territoire : collectivités, entrepreneurs, artistes, acteurs du tourisme et de la restauration..

EMPLACEMENT

DANS UN PREMIER TEMPS RIVE GAUCHE

- Quais aménagés(Chemin de halage)
- Lieu déjà attractif/ populaire
- Lieu de passage
- Complémentaire des autres lieux d'animation (restaurants, caveau jazz, péniche restaurant)
- Emplacement déterminé ce jour entre la Passerelle et le pont Paul Bert : Obligation de travaux d'amarrage et d'arrivée de réseau



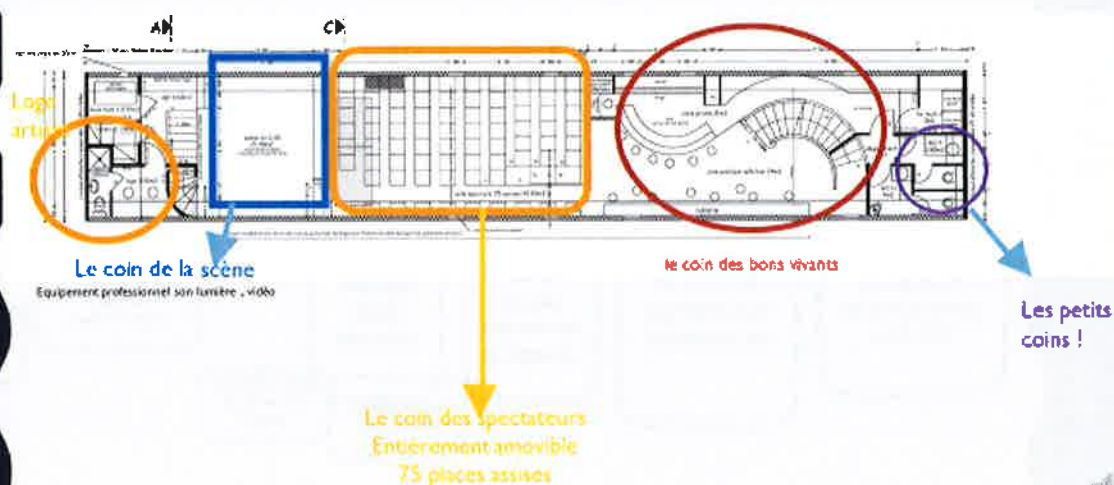
DANS UN DEUXIEME TEMPS RIVE DROITE ..POURQUOI PAS?

- A ce jour : Interdiction d'accueillir > 38 m
- Faire partie intégrante de l'aménagement du port et des quais RIVE DROITE
- Complètera l'offre culturelle RIVE DROITE (sax, Maison de quartier) et d'animation (Pub et à venir le tiers lieu)
- A proximité de la CCI pour les formations et proximité avec l'Entreprise
- Participera à Animation du Port
- Créera un Lien entre Rive Gauche et Rive Droite
- Facilité d'Accès pour Public et Intervenants avec décors
- Vue exceptionnelle sur Auxerre/Valorisation du patrimoine/ Attractif Touristique

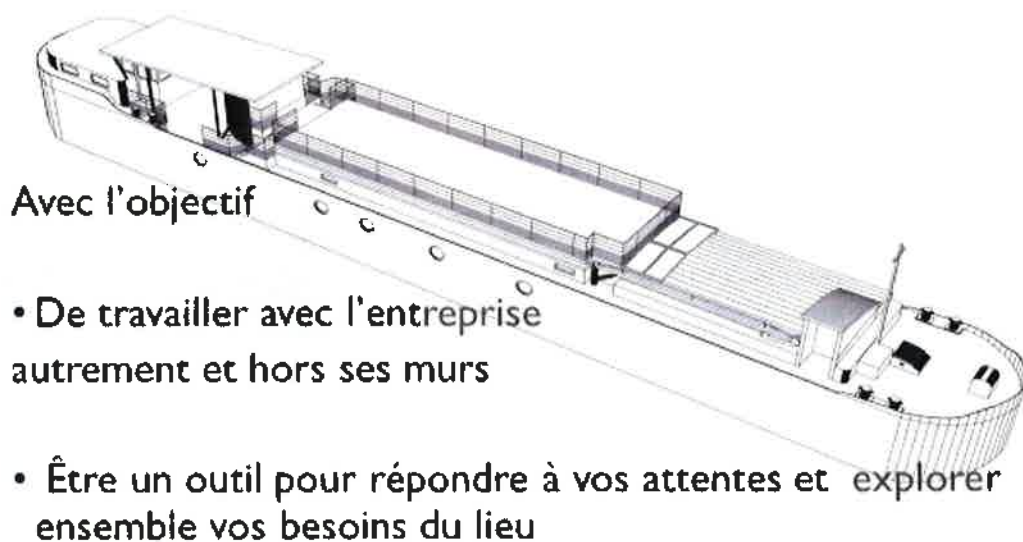
J'aurais voulu amarrer la péniche sur la rive droite, dans le Port de plaisance, notamment pour profiter de la vue sur Auxerre et me rapprocher de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui pour moi représente le monde de l'entreprise et de la formation.

Malheureusement, la législation ne le permettant pas, la péniche sera amarrée entre la passerelle et le pont Paul Bert. Une convention d'occupation temporaire sera prochainement signée avec les Voies Navigables de France.

ESPACE POLYVALENT AMOVIBLE ET CONVIVIAL



SEPTEMBRE 2019 : OUVERTURE OFFICIELLE



La Péniche restera amarrée à proximité de l'Ocrerie pendant toute la durée des travaux, jusqu'en juin 2019.

J'espère vous retrouver dès septembre 2019, pour célébrer l'ouverture officielle de la Péniche.

Je vous remercie pour votre attention.

8. Informations diverses : Manifestations CCI Yonne

Sébastien VALLET, Directeur Général

Sébastien VALLET donne quelques informations.

La parution des chiffres clefs 2019, de la DIE

L'agenda des manifestations de la CCI de l'Yonne pour le mois de décembre 2018 :

- **Un atelier thématique du club des dirigeants : Faire ou faire faire – Déléguer, pourquoi, comment ?** le mardi 4 décembre à 18h, au Village d'entreprises du Sénonais,
- **Une réunion d'information : « Santé sécurité et environnement »**, le jeudi 6 décembre, à 9h30, à l'hôtel consulaire d'Auxerre,
- **Une réunion d'information organisée avec la CCIR BFC dans le cadre de CCI International : « La création de site internet marchand à l'international »**, le mardi 11 décembre de 10h à 12h30 à l'hôtel consulaire d'Auxerre,
- **Un atelier de la performance qui aura pour thème : « De la connaissance de votre marché à la définition de votre stratégie commerciale »**, le mardi 18 décembre de 9h à 17h30 à l'hôtel consulaire d'Auxerre.

Le Directeur Général invite également l'assemblée à :

- **Evaluer ses besoins et ses problématiques dans le cadre de leurs activités**, à l'aide du formulaire « La CCI de l'Yonne à votre Service » puis à le remettre à Cécile TURPIN ou Patrick COTTIN, Responsable du Service Performance et Transformation Numérique des Entreprises.
- **Prendre connaissance de la présentation de l'AGEFICE** la CCI de l'Yonne dispose d'un point d'accueil AGEFICE, qui permet chaque année à plus de 250 entrepreneurs de faire financer leurs formations. Contact : Marie-Anne FINTONI vous assiste dans le montage de vos dossiers auprès de l'AGEFICE.
- **Consulter la fiche d'information « Evaluation de la performance énergétique dans vos entreprises »**. Vous pouvez bénéficier de formations et de diagnostics, avec une prise en charge du coût par la CCI et l'ADEME.
- **Participer aux 10 ans de l'Ecole de Gestion et de Commerce de Sens**. A cette occasion, le Président PEREZ procédera à la remise des diplômes de la 8^{ème} promotion, le vendredi 14 décembre à 19h, à l'hôtel de ville de Sens.
- **Venir fêter la Saint-Vincent tournante**, les 26 et 27 janvier 2019, à Vézelay.

Clôture de l'assemblée générale par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

Le Président remercie tous les participants et lève la séance à 12 h 30.

Alain PEREZ
Président



Pascal MINET
Secrétaire

